

## Définition du musée – les prochaines étapes

19 janvier 2020

*La lettre du président aux présidents et conseils des comités nationaux et des comités internationaux de l'ICOM*

Chers collaboratrices et collaborateurs, chers ami-e-s,

J'espère que vous avez bien commencé l'année 2020. Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour vous et votre famille et vous souhaite beaucoup de bonheur pour cette nouvelle décennie.

Comme vous le savez, l'**Assemble générale extraordinaire (AGE)**, qui s'est tenue à **Kyoto le 7 septembre 2019**, a décidé de reporter le vote sur la nouvelle définition du musée afin que les débats à ce sujet puissent se poursuivre. Certains comités présents à Kyoto avaient déjà largement débattu de la question avec leurs membres. Depuis cette AGE, d'autres comités veulent également agir. Les discussions relatives à cette nouvelle définition du musée se poursuivent dans le monde entier. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'enthousiasme et de l'implication suscités par ces débats et des résultats qu'ils apportent.

Cela étant, je souhaite vous indiquer quelles seront les prochaines étapes, pour l'ensemble de l'ICOM, concernant la définition du musée. **Le Conseil d'administration (CA) a nommé un nouveau Comité permanent pour la définition du musée, perspectives et potentiels (MDPP2) et a élaboré de nouvelles directives de travail pour ce comité.** Je souhaite vous communiquer ces dernières, ainsi que la feuille de route qui a été définie par le CA. Le nombre des membres du MDPP a été accru pour le mandat 2020-2022 afin d'accueillir un groupe représentatif de membres des Comités nationaux et internationaux. Le MDPP a été rebaptisé MDPP2 pour refléter ce changement. Il demeure présidé par Jette Sandahl.

Conformément à la décision du CA, je souhaite par le présent courrier vous inviter à engager au sein de vos comités des débats de fond sur la définition du musée. **Le CA a décidé de solliciter la participation d'autres membres que ceux des bureaux des comités, soit de l'ensemble des membres des comités**, afin que la décision relative à la nouvelle définition repose sur un modèle participatif et ascendant.

Permettez-moi de vous rappeler que nous attendons que les Comités nationaux et internationaux ouvrent ces débats à l'ensemble de leurs membres et ne les limitent pas à leur conseil d'administration. Nous vous encourageons à organiser des débats en

présentiel ou en ligne, par groupe de petite ou grande taille rassemblant la plus large proportion possible des membres et/ou à réaliser des sondages auprès des membres de vos comités. Certains comités avaient déjà mené ces actions avant la réunion de Kyoto et plusieurs ont commencé après.

La définition actuelle du musée, la nouvelle définition qui a été présentée à l'AGE de Kyoto, et les huit critères que le MDPP a exposés au CA au début du processus et qui ont été transmis aux membres de l'ICOM, sont disponibles sur le site Web de l'ICOM. Nous vous invitons à les lire en priorité. La « note d'information relative à la définition du musée » est jointe au présent message. (Les dates figurant dans les directives concernent le MDPP et non les comités, sauf mention contraire.) Outre les différents échanges que vous aurez avec le MDPP2, n'hésitez pas pour toute question à prendre contact avec Afşin Altayli ([afsin.altayli@icom.museum](mailto:afsin.altayli@icom.museum)), chargé Musée et Sociétés, qui s'occupe des relations avec le MDPP2 au Secrétariat. Le Directeur général et moi-même nous tenons par ailleurs à votre disposition à tout moment.

À partir des résultats obtenus à l'issue de ces différentes actions, vous êtes invités à communiquer les contributions préliminaires de vos Comités nationaux et internationaux sur le processus de la définition du musée, pour nourrir les discussions qui auront lieu lors de la réunion de l'ICOM des 10 au 12 juin 2020, au cours de laquelle le MDPP2 présentera le processus et les méthodes à suivre. Nous vous invitons par conséquent à envoyer progressivement au MDPP2 les informations concernant les actions menées par vos comités (sondages et ateliers, par exemple), ainsi que les éventuelles conclusions des débats (même si elles ne sont pas définitives), si possible **avant le 30 avril 2020**, afin que le MDPP2 et nous-mêmes puissions organiser au mieux les débats qui se dérouleront en juin. Des informations complémentaires sur la manière dont ces éléments seront collectés vous seront communiquées dans les prochains mois.

Merci de bien vouloir noter qu'il ne se tiendra ni AGE ni vote sur la nouvelle définition en juin 2020. Un large débat sera néanmoins organisé pour permettre aux participants d'échanger et d'affiner leurs points de vue sur la définition et de mettre en évidence les points de convergence qui serviront de base à l'élaboration de la nouvelle définition l'année suivante. Nous prévoyons une AGE et un vote sur la nouvelle définition en juin 2021, l'année du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ICOM.

Je compte sur votre pleine coopération et vous remercie à l'avance de vos contributions constructives.

Je vous prie de recevoir mes meilleures salutations,

Suay AKSOY  
Présidente  
**ICOM - Conseil international des musées**

---